

procheront d'avoir voté une subvention comme celle-ci.

Pour maîtriser une coalition qui s'étend à tout l'univers, il faut une force d'égale étendue; on ne peut l'obtenir qu'avec le concours des nations intéressées. Si cette tentative échouait, alors il nous faudrait rechercher un autre moyen d'atteindre notre but. On nous dit que si la méthode proposée par le Gouvernement ne donne pas de très grands résultats, ce sera au moins un essai et qu'elle a le mérite de pouvoir être appliquée immédiatement. D'après ce que je peux voir, il n'y a d'immédiat que le paiement de la somme de \$1,300,000. C'est très immédiat, plus immédiat que réjouissant pour les contribuables du Canada. Mais la réduction des tarifs est encore loin et jusqu'ici le Gouvernement n'a pas donné la moindre raison susceptible d'intéresser ceux qui étudient la question et de faire espérer que l'entreprise sera couronnée de succès.

Il me semble que puisque nous admettons l'existence d'une coalition commerciale et la cherté des frets maritimes, il va nous falloir admettre plus que cela. Il me semble que le Parlement doit admettre que le Canada, en vertu de sa position géographique, de son climat, de tout l'édifice de son existence industrielle, doit élaborer une ligne de conduite différente de celle que nous suivons actuellement. La ligne de conduite présente semble être d'expédier du pays autant de marchandises que nous le pouvons—si nous n'avons pas de navires pour les transporter, payons quelqu'un pour fournir des navires—plutôt qu'une ligne de conduite qui nous mettrait en mesure de subvenir à nos propres besoins. Je ne m'étendrai pas sur ce point pour le moment, parce que je compte avoir plus tard l'occasion de traiter plus spécialement d'une politique canadienne. Cependant, je puis dire ceci: si le Gouvernement avait la moitié du courage que lui attribuent certains de ses membres, il nous présenterait une politique qui dépendrait moins des caprices des compagnies de transport de l'Atlantique-Nord et qui se fonderait davantage sur l'intelligence, l'activité et l'habileté économique de notre peuple.

On prétend que nous devrions renvoyer cette affaire du contrat Petersen devant un comité; que si la proposition arrive devant un comité, bien qu'elle n'ait actuellement aucun sens, elle pourrait en sortir avec un sens. C'est l'argument que certains députés ont adopté. Je ne partage pas cette opinion. Je ne reconnais pas de vertu intellectuelle à un comité. Cependant, là n'est pas la question. Je désire bien faire comprendre que nous ne votons pas,

comme certains députés semblent le croire, l'étude de toute la question des tarifs, des coalitions et des propositions qui pourraient être présentées comme résultant des connaissances que nous pourrions acquérir, car ce n'est nullement la question posée à la Chambre. La question est de savoir si nous allons accepter et endosser un contrat déterminé dont nous ne saurions changer ni un mot ni une lettre. A ce sujet, je veux rappeler l'attitude prise par mon honorable collègue de Red Deer (M. Speakman), attitude que je regarde comme très forte et que cet honorable député devra conserver puisque rien n'a été changé depuis son discours. Il nous dit à ce sujet:

Un projet de loi qui est lu deux fois est accepté en principe. Le principe est accepté par le fait même que la Chambre vote la deuxième lecture. Donc, le Parlement ayant accepté le principe dans la circonstance, le comité spécial ne pourrait pas y apporter de grands changements.

Le premier ministre a fait à ce sujet des remarques que je vais citer si l'on veut bien accepter l'interprétation que je leur donne. L'interprétation que j'applique à ses remarques est simplement celle-ci: Que nous pouvons renvoyer le bill devant le comité après que la Chambre aura adopté le principe sur lequel le comité est censé décider; nous pouvons faire venir sir William Petersen et d'autres personnes, et on pourra apporter des modifications au contrat pourvu que sir William Petersen et le Gouvernement y consentent. L'idée était de faire espérer à ceux qui consentaient une attitude résolue que si la question était soumise à un comité, il pourrait en résulter quelque chose de plus parfait. Mais je tiens à faire observer que si l'attitude du premier ministre est sincère, la meilleure manière de sortir de la difficulté est d'abandonner complètement cette convention et de nous proposer un autre projet contenant tout ce qu'il se dit prêt à concéder. Alors, il n'y aura aucune difficulté à ce que nous l'adoptions. Nous voterons tous en faveur d'une enquête parce que nous la désirons, nous voterons tous en faveur d'une méthode de réduire les tarifs parce que nous en avons besoin. Cependant, là n'est pas la question. La question est de savoir si la Chambre doit endosser un document que pas un comité, pas même la Chambre n'a le droit de modifier. Voilà la situation comme je la comprends et, en ce qui me regarde—je crois parler aussi au nom du chef du parti travailliste (M. Woodsworth)—je ne pourrai pas voter en faveur de la proposition du Gouvernement et j'appuierai l'amendement.

Un autre point que je désire faire ressortir: Le Parlement semble provoquer une étrange réaction psychologique sur certains individus. Je n'entends censurer personne ici et je n'ai